NATIONS
UNIES

E

Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CECI/2006/5
19 juillet 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE LA COOPÉRATION ET DE
L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUES

Première session
Genève, 27 et 28 septembre 2006
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

PROJET DE PLAN GÉNÉRAL DU PROGRAMME DE TRAVAIL

Note du secrétariat

Introduction et principes de base

1. Eu égard aux besoins des États Membres, le programme de travail prévu dans le domaine de la coopération et de l'intégration économiques devrait accorder une large place aux éléments et activités de programme jugés particulièrement importants pour un grand nombre de ces États.

2. Compte tenu des ressources allouées à la Division de la coopération et de l'intégration économiques, il faut déterminer un nombre raisonnable d'activités et de produits à réaliser au cours d'une année donnée et programmer leur mise en œuvre.

3. Le programme de travail peut associer certains éléments de programme qui recoupent différents domaines thématiques énoncés dans le Cadre stratégique de la CEE et le Cadre conceptuel provisoire. Cette intégration dans la mise en œuvre du programme devrait illustrer les liens complexes existant entre les facteurs de compétitivité et la croissance dans l'économie du savoir. Ces liens intersectoriels devraient favoriser les synergies au sein du programme et le renforcement mutuel des divers produits et activités et permettre par ailleurs d'étendre la couverture et le champ d'application du programme de travail.

GE.06-24164 (F) 080906 180906

4. Comme prévu dans le Plan de travail pour la réforme de la CEE, le programme de travail à l'appui de la coopération et de l'intégration économiques devrait tenir compte et tirer parti des résultats des travaux accomplis par d'autres institutions et organismes compétents œuvrant dans ce domaine, y compris des organismes des Nations Unies, l'objectif étant de développer les synergies.

5. Outre des représentants des États Membres, des représentants du secteur privé et d'instituts de recherche seront également associés aux activités prévues dans le cadre de ce sous-programme.

6. Les activités de coopération technique devraient être organisées et mises en œuvre par le personnel de la Division de la coopération et de l'intégration économiques, y compris le conseiller régional. Toutefois, l'ampleur de ces activités (à savoir le nombre d'ateliers sur le renforcement des capacités, le nombre de bénéficiaires et de pays desservis, etc.) sera subordonnée à l'existence de ressources extrabudgétaires.

7. Étant donné que le programme fera l'objet d'un examen, comme indiqué au paragraphe 50 du Plan de travail pour la réforme de la CEE (E/ECE/1434/Rev.1), les parties prenantes sont encouragées à rendre compte de l'application qu'ils feront des produits fournis par le sous-programme afin qu'il soit possible d'évaluer l'efficacité de ce dernier.

Domaine thématique A: Renforcer la compétitivité des économies des États Membres en encourageant l'économie du savoir et l'innovation

Domaine d'intervention: Créer un environnement propice au développement de l'innovation et à la compétitivité fondée sur le savoir

8. Cet élément du programme correspond aux éléments A1 et A2 du Cadre conceptuel; il sera mis en œuvre en liaison avec le domaine thématique C. Au besoin, une équipe de spécialistes pourrait être constituée en 2008.

Principaux produits et activités:

2007

a) Examen comparatif des modèles organisationnels concrets en matière de développement de l'innovation et de compétitivité, ainsi que des circuits de diffusion des résultats du développement technologique et de l'innovation dans l'économie moderne et de leur rôle dans le développement économique et la compétitivité à l'échelle nationale;

b) Réunion d'experts avec la participation du secteur privé et d'autres organisations/institutions pour faire le point sur les résultats de l'examen;

c) Compte tenu des résultats de la réunion d'experts, élaboration d'une synthèse de bonnes pratiques de nature à favoriser la création et la diffusion d'innovations;

d) Échange de vues sur la synthèse et sa diffusion lors de la session annuelle du Comité de la coopération et de l'intégration économiques (ou d'une réunion spéciale);

e) À l'issue de la session annuelle du Comité, large diffusion et suivi des conclusions par le secrétariat, les membres, le secteur privé et d'autres organisations/institutions dans les États membres de la CEE intéressés.

2008

a) Prise en compte des résultats des activités menées en 2007, examen comparatif des politiques nationales visant à favoriser le développement technologique et l'innovation;

b) Réunion d'un groupe d'experts sur les politiques de l'innovation et de la compétitivité dans la région de la CEE: bonnes pratiques et défis;

c) Synthèse des moyens d'action envisageables pour créer un environnement propice au développement de l'innovation (à examiner lors de la session annuelle du Comité); et

d) À l'issue de la session annuelle du Comité, large diffusion des conclusions par le secrétariat, les membres, le secteur privé et d'autres organisations/institutions dans les États membres de la CEE intéressés, puis suivi facultatif de leur mise en œuvre.

9. Sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles, des activités pertinentes d'assistance technique et de renforcement des capacités pourraient alors être entreprises dans les économies en transition qui en feront la demande.

10. Organismes partenaires potentiels: CE, OCDE, CNUCED.

Domaine thématique B: Encourager l'entreprenariat et la création d'entreprises

Domaine d'intervention: Promouvoir un environnement propice à l'entreprenariat et au développement des PME

11. Cet élément du programme correspond à l'élément B1 du Cadre conceptuel. Au besoin, une équipe de spécialistes pourrait être constituée.

Principaux produits et activités:

2007

a) Réunion d'experts avec la participation du secteur privé sur les moyens d'action envisageables pour créer un environnement économique propre à stimuler l'entreprenariat et le développement des entreprises et à réduire tous les types d'obstacle à l'activité de ces dernières;

b) Le secrétariat et une équipe de spécialistes s'emploieront conjointement à recenser et à élaborer des moyens de résoudre les problèmes relevés dans les cadres juridiques, qui entravent l'entreprenariat et le développement des entreprises; et

c) Large diffusion des conclusions par le secrétariat, les membres, le secteur privé et d'autres organisations/institutions.

2008

a) Synthèse de bonnes pratiques permettant de promouvoir un environnement propice à l'entreprenariat et au développement des PME (à examiner lors de la session annuelle du Comité ou d'une réunion spéciale); et

b) À l'issue de la session annuelle du Comité, large diffusion des conclusions par le secrétariat, les membres, le secteur privé et d'autres organisations/institutions dans les États membres de la CEE intéressés.

12. En fonction des demandes que pourront formuler les États Membres, une autre activité pourra être engagée au cours de l'exercice biennal en vue de promouvoir la création de réseaux axés sur le développement des entreprises.

13. L'ampleur des activités de coopération technique complémentaires à réaliser sera subordonnée à l'existence de ressources extrabudgétaires.

14. Organismes partenaires potentiels: BERD, Banque mondiale, CNUCED, CESAP, associations professionnelles, gouvernements et organismes donateurs, CCI.

Domaine thématique C: Favoriser la mise en place de cadres réglementaires appropriés et la gouvernance d'entreprise, notamment dans le secteur financier

Domaine d'intervention: Promouvoir un environnement propice à une intermédiation financière efficace en faveur du développement de l'innovation

15. Cet élément du programme intègre les éléments A2, B2 et C3 du Cadre conceptuel; il sera mis en œuvre en liaison avec les domaines thématiques A et B. Une équipe de spécialistes pourrait être constituée.

Principaux produits et activités:

2007

a) Examen comparatif des mécanismes de l'intermédiation financière à l'appui du développement induit par le savoir ainsi que des pratiques nationales visant à faciliter l'accès des entreprises innovantes au financement national et étranger;

b) Réunion d'experts sur l'expérience acquise en matière d'intermédiation financière efficace en faveur de l'innovation et du développement induit par le savoir;

c) Compte tenu des résultats de l'examen et de la réunion d'experts, synthèse de bonnes pratiques dans le domaine de l'intermédiation financière à l'appui de l'innovation et du développement induit par le savoir (à examiner (de même que sa diffusion) lors de la session annuelle du Comité); et

d) À l'issue de la session annuelle du Comité, large diffusion des conclusions par le secrétariat, les membres, le secteur privé et d'autres organisations/institutions dans les États membres de la CEE intéressés.

2008

a) Examen comparatif des effets des politiques et réglementations publiques sur l'intermédiation financière à l'appui du développement induit par le savoir;

b) Réunion d'un groupe d'experts sur le financement des entreprises innovantes dans les économies en transition et sur le rôle des pouvoirs publics;

c) Recommandations pratiques sur des mesures propres à améliorer l'environnement réglementaire du financement des activités liées à l'innovation (à examiner lors de la session annuelle du Comité); et

d) À l'issue de la session annuelle du Comité, large diffusion des conclusions par le secrétariat, les membres, le secteur privé et d'autres organisations/institutions dans les États membres de la CEE intéressés.

16. Si les pays en font la demande et sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles, des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités pourraient être entreprises dans les domaines considérés en 2009.

17. Organismes partenaires potentiels: CE, OCDE, BERD, Banque mondiale, DAES.

Domaine d'intervention: Gouvernance d'entreprise

18. À sa session de 2007, le Comité pourrait décider d'organiser, à compter de 2008, des activités dans le domaine de la gouvernance d'entreprise et de la responsabilité des entreprises, notamment une réunion d'experts afin de recenser les meilleures pratiques et les moyens d'action envisageables.

19. Organismes partenaires potentiels: à définir.

Domaine thématique D: Promouvoir les partenariats public-privé (PPP) pour l'investissement intérieur et extérieur ainsi que les droits de propriété intellectuelle (DPI)

Domaine d'intervention: Favoriser une protection efficace, sur le plan réglementaire, des droits de propriété intellectuelle et renforcer leur rôle dans le développement de l'innovation

20. Cet élément du programme intègre les éléments C1 et D3 du Cadre conceptuel; il sera mis en œuvre en liaison avec les domaines thématiques A et C. Le Groupe des droits de propriété intellectuelle devrait achever, d'ici la fin de 2006, les activités qu'il s'était engagé à réaliser. Afin d'assurer la continuité des efforts déployés par la CEE dans le domaine des DPI et de tirer parti des connaissances spécialisées, des réseaux et des ressources de l'ancien Groupe des droits de propriété intellectuelle, une équipe de spécialistes sera constituée par le Comité sectoriel à sa première réunion. Son mandat sera déterminé conformément au processus de la réforme. La participation du secteur privé continuera d'être encouragée.

Principaux produits et activités:

2006

a) Activités de renforcement des capacités en fonction des demandes formulées par les États Membres.

2007

a) Échange de données d'expérience en matière de protection et de commercialisation des DPI, le cas échéant dans le cadre de séminaires thématiques interactifs organisés à l'échelle régionale;

b) Échange de vues («consultations»), à la demande des pays, sur leurs cadres juridiques, leurs politiques et leurs pratiques commerciales dans le domaine de la protection de la propriété intellectuelle, dans le but notamment d'évaluer l'efficacité des systèmes nationaux;

c) À la lumière des informations disponibles, compte rendu analytique comparatif sur la commercialisation des biens de propriété intellectuelle, sur la transformation des produits de la R-D en biens incorporels et sur la mise en place de marchés efficaces pour ces produits;

d) Réunion sur la protection des DPI et sur la transformation des produits de la R-D en biens incorporels dans les économies en transition;

e) Inventaire de bonnes pratiques et de politiques efficaces en matière de commercialisation et de protection de la propriété intellectuelle dans les pays membres de la CEE, l'objectif étant de recenser des domaines d'action spécifiques; et

f) Activités de renforcement des capacités en fonction des demandes formulées par les États Membres.

2008

a) Compte tenu des travaux réalisés en 2007, élaboration d'un guide sur les stratégies de commercialisation des produits de la propriété intellectuelle dans les pays membres de la CEE;

b) Échange régulier de données d'expérience en matière de protection et de commercialisation des DPI, le cas échéant dans le cadre de séminaires thématiques interactifs organisés dans les États Membres ou de réunions régionales;

c) Séminaires organisés à la demande pour répondre à des besoins spécifiques recensés dans les pays de la CEE à économie en transition; et

d) Activités de renforcement des capacités en fonction des demandes formulées par les États Membres.

21. Des activités de formation et de renforcement des capacités seront organisées à la demande en 2007 et 2008, sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles.

22. Organismes partenaires potentiels: OMPI, Bureau européen des brevets, OCDE, OMD, secteur privé, etc.

Domaine d'intervention: Promouvoir les meilleures pratiques pour assurer des partenariats public-privé efficaces

23. Cet élément du programme correspond à l'élément D1 du Cadre conceptuel. Sa mise en œuvre est subordonnée en partie à la possibilité d'obtenir des ressources extrabudgétaires.

Principaux produits et activités:

2007

24. Examen comparatif de données d'expérience concrètes obtenues jusqu'à présent dans le cadre de partenariats public-privé dans les économies de marché et les économies en transition, y compris en matière de politiques de réglementation, l'objectif étant de recenser de bonnes pratiques pour promouvoir les PPP aux fins de l'investissement national et étranger.

Les activités prévues seront notamment les suivantes:

a) Recensement des principaux secteurs et domaines dans lesquels cette forme de coopération est souhaitable;

b) Analyse des modalités de fonctionnement et des principaux problèmes rencontrés par les partenariats public-privé;

c) Évaluation de leur rôle dans le développement des entreprises; et

d) Évaluation de la manière dont les PPP facilitent le financement des projets.

2008

a) Guide pratique sur la bonne gouvernance dans les partenariats public-privé;

b) Examen comparatif du cadre juridique des PPP, l'objectif étant de déterminer s'il est nécessaire d'adopter de nouveaux textes législatifs pour les rendre plus efficaces;

c) Réunion d'un groupe d'experts sur le cadre juridique des PPP;

d) Compte tenu des résultats des activités réalisés en 2007, de l'examen susmentionné et de la réunion du groupe d'experts, élaboration d'un document de synthèse présentant des recommandations pratiques de nature à améliorer le cadre juridique des PPP et à accroître ainsi leur efficacité (à examiner lors de la session annuelle du Comité);

e) À l'issue de la session annuelle du Comité, large diffusion des conclusions par le secrétariat, les membres, le secteur privé et d'autres organisations/institutions dans les États membres de la CEE intéressés; et

f) Rapport analytique et réunion d'experts sur l'expérience pratique acquise dans le cadre des PPP (à décider ultérieurement, en fonction des résultats des activités qui auront été menées en 2007).

25. Si des pays en font la demande et sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles, des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités pourraient être entreprises dans les domaines considérés en 2009.

26. Organismes partenaires potentiels: CE, BERD, DAES.

Domaine thématique E: Autres aspects pertinents de la coopération et de l'intégration économiques internationales

Domaine d'intervention: Favoriser une intégration économique internationale plus large et plus profonde dans la région de la CEE

27. Cet élément du programme correspond à l'élément E2 du Cadre conceptuel.

2007

a) Analyse appliquée des possibilités offertes par les structures d'intégration existantes en vue de favoriser la mise en œuvre des activités intersectorielles entreprises dans tous les domaines relevant du mandat du Comité ou s'inscrivant dans le cadre d'autres sous-programmes de la CEE (par exemple, promotion de la convergence et de l'harmonisation des réglementations); et

b) Échange de données d'expérience obtenues dans le cadre de la promotion de la coopération économique entre pays appartenant ou n'appartenant pas à de grands groupes d'intégration dans la région.

2008

a) Réunion et débat d'orientation au niveau du Comité sur les mesures propres à favoriser une intégration économique internationale plus large et plus profonde dans la région de la CEE; et

b) Échange de données d'expérience recueillies par les PME, l'objectif étant d'améliorer leur aptitude à accéder au marché en voie de mondialisation (notamment, chaînes de valeur ajoutée mondiales et régionales, intégration à la chaîne d'approvisionnement, et rôle et potentiel de la sous-traitance).

28. Organismes partenaires potentiels: CE, Communauté économique eurasienne.